

## Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 12 décembre 2011, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Michel Desrochers, Louis Proulx, Daniel Paquette, Yvan Verville et Rock Morin. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2011-12-252

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 14 novembre et du 28 novembre 2011;
4. Approbation des comptes à payer :
  - Liste au montant de 105 527,68 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de novembre 2011;
7. Augmentation des salaires et de l'échelle salariale pour l'année 2012;
8. Participation financière au service du transport adapté de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2012;
9. Demande d'appui financier à l'Ensemble vocal Émergence;
10. Vente pour taxes;
11. Adoption du règlement No 11-155 abrogeant le règlement No 11 153 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Macamic;
12. Appui au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II de monsieur Éric Bilodeau;
13. Lettre de félicitations à la Corporation de développement – Souper gastronomique;
14. Rencontre pour le projet Biomasse;
15. Projet de messieurs David Fortin et Raymond Therrien;
16. Questions diverses :
  - a) Aréna (Louis Proulx);
  - b) Tournoi novice (Daniel Paquette);
  - c) Prolongement du câble dans les rangs (Yvan Verville);
17. Rapport des comités;
18. Période de questions;
19. Information du directeur général;
20. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 13), 16a), 16b) et 19 n'ont été que discutés, aucune décision ne s'y rattache.**

Il y aura dispense de lecture des procès-verbaux, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu les présents procès-verbaux conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2011-12-253

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 14 NOVEMBRE ET DU 28 NOVEMBRE 2011**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Les procès-verbaux des séances du 14 novembre et du 28 novembre 2011 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2011-12-254

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La liste des comptes à payer au montant de 105 527,68 \$ soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Monsieur Claude Morin demande si la bande de la patinoire au Centre Joachim-Tremblay a été réparée et le pourcentage d'augmentation des salaires pour l'année 2012. Le maire Daniel Rancourt et le directeur général répondent à ses questions.

6. **Correspondance reçue et envoyée de novembre 2011**

Le directeur général donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de novembre 2011.

2011-12-255

7. **AUGMENTATION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2012**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QU' : Une augmentation de salaire représentant 3 % soit octroyée aux employés de la Ville de Macamic pour l'année 2012, augmentation représentant le taux moyen qui sera versé au Québec pour cette même année.

L'augmentation accordée aux employés pourra, à leur discrétion, être appliquée soit sur le salaire ou sur le régime de retraite ou les deux, le cas échéant.

QUE : La mise à jour de l'échelle salariale pour l'année 2012 déposée par la firme Management 360 inc. soit applicable, en 2012 et que le directeur général est mandaté pour sa gestion et sa mise en application.

QU' : Une augmentation de salaire représentant 2,9 % soit octroyée aux élus de la Ville de Macamic pour l'année 2012. Ce taux correspond au taux d'augmentation de l'indice de prix à la consommation pour le Canada tel que décrit au règlement No 10-133 concernant le traitement des élus.

QUE : Le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard, soient autorisés à signer les annexes au contrat de travail des employés de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2011-12-256

9. **DEMANDE D'APPUI FINANCIER À L'ENSEMBLE VOCAL ÉMERGENCE**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QU' : Un montant de 50 \$ sera versé en janvier 2012 à l'Ensemble vocal Émergence en appui financier pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-257

10. **VENTE POUR TAXES 2011**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Les propriétés suivantes soient inscrites sur la liste de vente pour taxes :

Matricules	Montants	Intérêts	Total
4101 24 4426	3 803,85	585,27	4 389,12
4197 65 3075	537,01	103,47	640,48
4805 02 9520	1 367,93	194,58	1 562,51
3703 24 7580	2 175,32	413,37	2 588,69
4300 91 4580	1 623,93	186,92	1 974,31

QUE : Me Nicole Breton, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, ainsi que Denis Bédard, directeur général ou Joëlle Rancourt, secrétaire-trésorière adjointe, soient mandatés pour effectuer les démarches de la vente pour taxes.

QUE : Ces personnes soient autorisées à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Ville de Macamic dans le dossier des ventes pour taxes.

Adoptée à l'unanimité.

2011-12-258

11. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 11-155 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 11-153 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MACAMIC**

ATTENDU que le règlement No 11-153 n'est pas conforme;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 28 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Rock Morin, que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit :

**ARTICLE 1.**

Le présent règlement abroge le règlement No 11-155 ayant été adopté le 14 novembre 2011 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Macamic.

**ARTICLE 2.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

2011-12-259

12. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II DE MONSIEUR ÉRIC BORDELEAU**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

ATTENDU QUE monsieur Éric Bilodeau désire bénéficier de ce programme pour des travaux sur les lots épars de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour de la mise en forme du chemin et l'installation d'un ponceau pour le drainage;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin, il est unanimement résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le projet dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II de monsieur Éric Bilodeau.

QUE : Le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

14. **Rencontre pour le projet Biomasse**

Une rencontre aura lieu le 19 décembre 2011 à 18 heures avec monsieur Christian Léveillé afin de présenter le projet Biomasse aux élus.

2011-12-260

15. **PROJET DE MESSIEURS DAVID FORTIN ET RAYMOND THERRIEN**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Le conseil municipal accepte la demande de messieurs David Fortin et Raymond Therrien à l'effet de leur permettre en période hivernale, pour le déneigement et l'accessibilité aux éventuels chalets qui y seront construits en bordure du lac sur leur propriété sise sur les lots 20B-P et 21-A, qu'un accès leur soit octroyé par la rue Fortin-les-Berges;

QUE : Lorsque l'accès sera ouvert du côté de la rue Fortin-les-Berges, des barrières fermées et cadénassées devront être mises en place afin d'empêcher l'accessibilité au chemin privé des promoteurs donnant par et vers le chemin Lépine, à chaque extrémité, et ce, afin d'éviter la circulation des véhicules;

QU' : En dehors de la période hivernale, l'accès par le chemin Fortin-les-Berges devra être fermé en tout temps et les barrières cadénassées afin d'éviter la libre circulation des véhicules de par cette entrée.

QUE : La mise en place des clôtures et barrières nécessaires sera aux frais des demandeurs;

QU' : Un plan démontrant les emplacements, le modèle de clôture et des barrières devra être soumis préalablement à la municipalité pour approbation avant la réalisation des travaux;

QU' : Advenant le non-respect de cette entente, la municipalité pourra procéder à la fermeture définitive de l'accès donné par la rue Fortin-les-Berges.

Adoptée à l'unanimité.

16. **Questions diverses :**

2011-12-261

a) **PROLONGATION DU CÂBLE DANS LES RANGS**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Une demande soit faite à Cablevision et Télébec afin que soit prolongé le service du câble dans les rangs où il n'y a pas de service pour l'accès à internet haute vitesse et pour une plus grande variété de canaux de télévision.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Rapport des comités**

La conseillère Denise Dubois et le conseiller Louis Proulx donnent un rapport de leur comité respectif.

18. **Période de questions**

Monsieur Mario Marcotte demande combien de tonnes de bois sont coupées sur les lots intramunicipaux.

2011-12-262

20. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 heures 10.

ADOPTÉ.

---

Denis Bédard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Daniel Rancourt  
Maire